

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 6 novembre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD (pouvoir à Monsieur Jérôme CASALIS), Monsieur Yannick MEYSSARD (pouvoir à Monsieur Sébastien ARINGHIERI), Madame Noémi TRANCHIMAND (pouvoir à Monsieur Pascal RAGOT), Monsieur Gino MORELLO (pouvoir à Madame Josette GARDON).

Absent excusé : Monsieur Pierre MALBEC.

A été élu Secrétaire de Séance : Monsieur. Pascal RAGOT.

Cette réunion extraordinaire du conseil municipal est due à une nouvelle possibilité de gestion du camping. En effet, la municipalité a la possibilité de vendre l'activité camping (fonds de commerce) et de louer le terrain. Cette disposition permettrait une meilleure gestion du camping. Toutefois, le terrain de camping étant une propriété du CCAS (parcelles I 361 – 365 – 360 -362 – 363 -364 et 365), il y a lieu de faire un transfert de propriété entre le CCAS et la commune. Par le même acte, le conseil municipal peut également transférer les parcelles F 303.

I – TRANSFERT DE PROPRIETE

Vu la décision du Centre Communal d'Action Sociale de transférer la propriété de deux terrains cadastrés F 303 et I 361 – 365 – 360 -362 – 363 -364 et 365 du CCAS à la commune de Bonnieux, vu la possibilité de donner en gestion le camping à une société, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce transfert pour la valeur de 1€ symbolique. Les deux opérations feront l'objet d'un seul acte notarié.

II – GESTION DU CAMPING

La municipalité a reçu l'offre d'une société intermédiaire intéressée par la gestion de campings. La proposition est de mettre en vente le fonds de commerce avec une location de terrain. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,
G. RUFFINATO.